



# Mécanisme de développement propre – Profil du Maroc

Wuppertal,  
Septembre 2006

**Rédaction :**

Dagmar Koths

*Assistance :*

Bernd Brouns

Wuppertal Institut for Climate, Environment and Energy

PO Box 10 04 80, 42103 Wuppertal

Tél. : +49-202/ 2492-261

Fax : +49-202/ 2492-250

Email: [dagmar.koths@wupperinst.org](mailto:dagmar.koths@wupperinst.org) [www.wupperinst.org](http://www.wupperinst.org)

# Table de matières

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>LE MAROC EN CHIFFRES CLES .....</b>	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>CONDITIONS GENERALES POLITIQUES ET ECONOMIQUES.....</b>	<b>6</b>
<b>4</b>	<b>LE MDP AU MAROC.....</b>	<b>7</b>
4.1.	Potentiel de projets MDP .....	9
4.2.	Structure AND .....	10
4.3.	Processus AND.....	11
4.4.	Portefeuille de projets.....	12
4.5.	Entraves .....	13
<b>5</b>	<b>PERSPECTIVES .....</b>	<b>13</b>
<b>6</b>	<b>REFERENCES .....</b>	<b>14</b>
<b>7</b>	<b>ANNEXES</b>	
	Annexe 1 : Membre du Conseil national MDP .....	17
	Annexe 2: Processus d'évaluation et d'approbation de projets MDP au Maroc.....	19
	Annexe 3: „Critères nationaux de développement durable“ .....	19
	Annexe 4: Indicateurs de durabilité pour le Maroc.....	210

## Mécanisme de développement propre : Profil du Maroc



*Illustration 1: Carte politique du Maroc*

Source : Microsoft Encarta (1996).

# 1 Introduction

Des projets africains ne figurent presque pas sur la carte géographique MDP. Au mois de juillet 2006, cinq projets seulement sont enregistrés alors qu'il en existe 127 pour l'Amérique Latine et la région des Caraïbes et 116 pour l'Asie et l'espace pacifique (CCNUCC 2006). Ne serait-ce qu'en vue de la conférence à venir sur le climat à Nairobi au mois de novembre 2006 que l'Institut de Wuppertal enquête sur la manière dont les Etats africains se sont préparés au MDP et sur les démarches qui seraient nécessaires pour améliorer la participation future de l'Afrique au MDP. A cette fin, une enquête a d'abord été menée auprès d'institutions de politique climatique des Etats africains afin de connaître le statu quo. Sur la base des données réunies ainsi que d'autres recherches, divers profils de pays comme le présent ont été dressés. Ceux-ci ont pour but d'éclairer ponctuellement l'état de développement dans des pays sélectionnés. Des considérations comparatives permettent dans un second temps d'identifier les facteurs de réussite et les obstacles à un développement accéléré du MDP. Un profil du Maroc a déjà été établi, un autre de l'Egypte suivra prochainement. Pour d'autres informations concernant ce projet veuillez vous reporter à l'Internet sous [www.wupperinst.org/jiko](http://www.wupperinst.org/jiko).

## 2 Le Maroc en chiffres clés

Tableau 1: Sélection de chiffres clés importants, Maroc – Allemagne en comparaison

Indicateur	Maroc	Allemagne
Population (en millions 2003)	30,6	82,6
Croissance démographique annuelle moyenne (en %, 1975-2003)	2,0	0,2
Superficie (en millier de km <sup>2</sup> )	447	357
Densité démographique (en personnes/km <sup>2</sup> , 2003)	67	237
Part de la population rurale (en %, 2003)	43	12
Taux d'alphabétisation des plus de 15 ans (en %, 2002)	50,7	99,0
Part de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté 98-99 (en %)		
- population rurale	27,2	pas d'ind.
- population urbaine	12,0	pas d'ind.
- total	19,0	pas d'ind.
Part de la population vivant de moins de 2 USD par jour (en %, 1999)	3,1	pas d'ind.
PIB avec PPP (en milliards de USD, 2003)	120,6	2.291,0
PIB avec PPP par tête d'habitant (2003)	4.004	27.756
Croissance annuelle du PIB (en %, 1990-2003)	2,7	1,3
Indice GINI	98-99: 39,5	2000: 28,3
Indice de développement humain (2003)	0,631; place 124	0,930; place 20
	état de dévelop- pement humain moyen	état de dévelop- pement humain élevé
Indice de perception de la corruption (2005) (rang/point)	78/ 3,2	16/ 8,2
Répartition des dépenses publiques (en % du PIB):		
- dépenses pour l'éducation (2000-2002)	6,5	4,6
- dépenses pour la santé (2002)	1,5	8,6
- dépenses militaires (2003)	4,2	1,4
Investissements directs étrangers (en millions de USD, 2003) (1990)	2.279 (165)	11.267 (3.005)
Part des investissements directs étrangers au PIB (en %, 2003)	5,2	0,5
Aide au développement officielle reçue (en millions de USD, 2003)	522,8	-
Aide au développement officielle reçue en % de PIB 2002 (1990)	1,2 (4,1)	-

Source : Banque Mondiale 2005; PNUD 2005, Transparence-international 2006

### 3 Conditions générales politiques et économiques

Le Maroc est une monarchie constitutionnelle (depuis 1972) et est gouverné depuis le 23 juillet 1999 par le Roi Mohammed VI. Les dernières élections qui passent pour être les premières élections libres indépendantes dans l'histoire du pays ont eu lieu au mois de septembre 2002, dont est issue une coalition gouvernementale de six partis dont le Premier Ministre est l'ancien Ministre de l'intérieur Driss Jettou. Une restructuration au sein du gouvernement au mois de juin 2004 n'a pas modifié les rapports de force. Les prochaines élections sont prévues pour 2007 (CE 2005).

La situation en politique intérieure est jugée plutôt tendue en raison des attaques terroristes surtout; ceci ressort aussi des conseils en matière de sécurité du Ministère des Affaires étrangères allemand<sup>11</sup>. Dans le rating des risques d'investissements du *Guide international du risque dans les pays (GIRP)* la position du Maroc est cependant relativement bonne (9 sur 12 points au maximum; Banque Mondiale 2004).<sup>2</sup>

La Commission européenne reconnaît la réalisation de réformes économiques prévues y compris du secteur bancaire, qui sont d'importance pour l'attractivité du Maroc en tant que site économique. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2000 il existe un accord d'association entre le Maroc et l'Union européenne pour la mise en place d'une zone de libre échange. En 1997 déjà, un début a été fait avec le démantèlement progressif de droits de douane et d'entraves aux échanges (DIHK 2006). L'élargissement prévu du "Système de cumul pan-européen des règles d'origine" pour 2006 entraînera d'autres avantages économiques selon la Commission lorsque le commerce extérieur avec les pays voisins sera libéralisé. De plus, le processus signé à Agadir au mois de février 2004 a pour but de mettre en place une zone de libre échange entre le Maroc, l'Egypte, la Jordanie et la Tunisie (CE 2005).

Le gouvernement marocain se propose l'électrification des régions rurales dans son programme **Plan d'Electrification Rurale Global (PERG)** avec l'assistance internationale, entre autre de la KfW allemande. La part d'importation élevée de 90 % pour l'énergie primaire et secondaire ne rend pas

---

<sup>1</sup> voir : [www.auswaertiges-amt.de](http://www.auswaertiges-amt.de)

<sup>2</sup> La confiance internationale dans le Maroc comme site d'investissement peut être déduite de l'activité de la Société financière internationale (SFI) et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) : Son initiative, Mécanisme de financement innovant pour le PV, dont le but déclaré est d'accélérer l'utilisation durable commerciale et financière de la photovoltaïque, le Maroc a choisi cette initiative parmi les trois premiers sites. Trente millions de Dollars US ont été mis à disposition de ce projet par la FEM, cinq millions de Dollars sont prévus pour le Maroc. L'initiative fait partie du programme de la FEM "Promouvoir l'adoption d'énergie renouvelable en démantelant les barrières et réduisant les coûts de réalisation" et a pour but d'intégrer des acteurs privés. D'autres informations sous : [http://www.pvmti.com/PDF/pvmti\\_proj\\_doc.pdf](http://www.pvmti.com/PDF/pvmti_proj_doc.pdf)

cette tâche facile. La consommation d'électricité en constante croissance représente une charge supplémentaire – pour 2003 elle était de 8 %. Ces circonstances expliquent l'intérêt accru du gouvernement pour les énergies renouvelables. Ainsi la part des énergies renouvelables à la production d'électricité devrait augmenter de 10 % en 2010 à 20 % en 2020. Pour cette raison la revue "neue energie" désignait le Maroc comme "phare du Maghreb" dans son édition 08/2005 pour ce qui est des ressources d'énergie renouvelables (Sieg 2005 : 84-86). En plus, on attribue au Maroc un rôle clé pour l'approvisionnement en courant de l'Europe au moyen de ressources d'énergie renouvelables ces prochaines années (Neidlein 2005).

**Rapports économiques entre le Maroc et l'Allemagne :** Depuis 1997 il existe une représentation de la Chambre du Commerce extérieur au Maroc. Selon les informations du Ministère des Affaires étrangères allemand, environ 80 sociétés allemandes travaillent au Maroc (Auswärtiges Amt 2005). Le marché de l'environnement compte, entre autre, comme secteur de croissance potentielle qui est donc aussi intéressant pour les entreprises allemandes. Les mesures structurelles en cours actuellement, notamment la libéralisation de l'industrie hydraulique et énergétique pour les entreprises étrangères, encourageront encore cette tendance selon les prévisions (DIHK 2006).

## 4 Le MDP au Maroc

Tableau 2: Chiffres clés concernant les émissions, Maroc – Allemagne en comparaison

Chiffres clés concernant les émissions	Maroc	Allemagne
Emissions de CO <sub>2</sub> (en millions de tonnes de CO <sub>2</sub> , 2003) (approche sectorielle AIE)	33,12	854,29
Variation par rapport à 1990 en % -	+68,6	- 11,6
Emissions de CO <sub>2</sub> par tête d'habitant (en tonnes de CO <sub>2</sub> , 2003)	1,10	10,35
CO <sub>2</sub> /TPES en 2003 (tonnes de CO <sub>2</sub> par TJ)	72,63	58,78
Variation par rapport à 1990 en % -	4,1	-9,3

Source : AIE 2005.

Tableau 3: Jalons de la politique marocaine en matière de climat

Jalons de la politique marocaine en matière de climat	Date
▪ Ratification de la convention cadre sur le climat	28 décembre 1995
▪ Ratification du protocole de Kyoto	25 janvier 2002
▪ Première Communication Nationale	Octobre 2001
▪ Mise en place des MDP-AND	Septembre 2002

Sources : <http://unfccc.int>, <http://www.mdpmaroc.com>.

Comme dans la plupart des pays en voie de développement, la politique de l'environnement marocaine porte principalement sur des thèmes qui ont un lien local direct comme "l'eau", "la désertification" et "la pollution de l'air". Ceci se reflète dans la stratégie nationale relative à l'environnement et à la durabilité tout comme dans le plan d'action environnementale national qui doit servir à la mise en application de la stratégie. En raison de la grande vulnérabilité du pays par rapport aux conséquences des changements climatiques – depuis des années déjà le Maroc enregistre une augmentation des périodes de sécheresse touchant particulièrement les régions rurales qui souffraient déjà de manque d'eau – le Maroc est cependant aussi un des pays les plus engagés dans la politique en matière de climat du continent africain (Maroc 2001). Cet engagement se manifeste vers l'extérieur aussi par l'organisation de la septième Conférence des Parties de la convention cadre sur le climat (COP 7) au mois d'octobre/novembre 2001.

L'importance du MDP comme moyen pour mobiliser des ressources financières supplémentaires, condition centrale pour la réalisation des activités de protection du climat nationales, est soulignée déjà dans la première *Communication Nationale* du Maroc (Maroc 2001). Le gouvernement du Maroc a souligné plus tard aussi qu'il compte sur le MDP pour apporter une contribution importante à la réalisation de sa stratégie nationale en matière d'environnement et sur la voie d'un développement durable. Voilà pourquoi le Maroc reconnaîtra la priorité du MDP à des activités qui améliorent la situation socio-économique et environnementale (MDP Maroc 2004).

Le tableau ci-après offre un aperçu des Protocoles d'entente signés jusqu'à ce jour:

Tableau 4: Protocoles d'entente signés jusqu'à ce jour par le Maroc

Protocoles d'entente existants + lien Internet	Date
▪ Danemark <a href="http://www.mdpmaroc.com/actualites.html">http://www.mdpmaroc.com/actualites.html</a>	08.02.2006
▪ Canada <a href="http://www.ec.gc.ca/press/2005/051208_n_e.htm">http://www.ec.gc.ca/press/2005/051208_n_e.htm</a>	08.12.2005
▪ Espagne <a href="http://www.mdpmaroc.com/download/cooperation2005/Mou-Espagne.pdf">http://www.mdpmaroc.com/download/cooperation2005/Mou-Espagne.pdf</a>	27.04.2005
▪ Japan Bank for International Cooperation <a href="http://www.mdpmaroc.com/download/cooperation2005/Mou-Japon.pdf">http://www.mdpmaroc.com/download/cooperation2005/Mou-Japon.pdf</a>	22.03.2005
▪ Italie <a href="http://www.mdpmaroc.com/download/cooperation2005/Mou-Italie.pdf">http://www.mdpmaroc.com/download/cooperation2005/Mou-Italie.pdf</a>	21.03.2005
▪ France <a href="http://fothman.free.fr/Accbitxt/Cult/ma_cult/macult250703/macult250703.html">http://fothman.free.fr/Accbitxt/Cult/ma_cult/macult250703/macult250703.html</a>	25.07.2005

#### 4.1. Potentiel des projets MDP

Grâce à l'assistance du PNUD/PNUE, une stratégie de promotion du MDP a été développée pendant les années 2003 à 2005 et en majeure partie réalisée avec trois objectifs essentiels :

- 1) Mise en place du cadre institutionnel et structurel nécessaire (entre autre AND);
- 2) Constitution et développement de capacités (privées comme publiques) dans le domaine du MDP;
- 3) Publicité pour le potentiel MDP marocain au niveau international (MDP Maroc 2004).

Un potentiel important est attribué au MDP au Maroc dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, dans les secteurs ménages, industrie et services ainsi que pour des améliorations dans le secteur des transports et de la gestion des déchets et des eaux usées en plus des afforestations vu que ces dernières peuvent agir contre le processus de désertification (MDP Maroc 2004; Maroc 2005).

## 4.2. Structure AND

L'AND marocaine a été installée par décret ministériel du 18 septembre 2002 dans la sous-division „Service du changement climatique“ du Ministère de l'Environnement. Elle comporte deux unités et consiste en „Conseil National MDP“ (CNMDP) et le „Secrétariat Permanent du Conseil National“. Le CNMDP compte 20 membres, dont 13 proviennent de ministères. Les autres membres proviennent entre autre de l'association industrielle et bancaire ainsi que des institutions (publiques) pour la promotion des énergies renouvelables<sup>3</sup>. La présidence est assumée par le Ministre de l'Environnement marocain, et il existe quatre sous-comités spéciaux. Le secrétariat assiste le CNMDP, maintient le contact avec le Bureau Exécutif MDP et sert de contact central („one-stop-desk“) pour ceux qui sont impliqués dans des projets MDP.

A part les fonctions déterminées sur le plan international, dans le cadre du cycle de projet MDP, l'AND doit aussi promouvoir le développement de capacités pour des questions techniques telle que la mise en place de la ligne de base et de la surveillance des projets et intervenir activement dans la réalisation d'un portefeuille de projets varié et de haute qualité. La mise en œuvre de ces missions incombe en premier lieu au secrétariat.

Le programme PNUE/PNUD „CD4CDM“ („Capacity Development for the Clean Development Mechanism“ - développement de capacités pour le mécanisme de développement propre) était d'une assistance décisive pour la mise en place de l'AND marocaine. Financièrement parlant, elle a été rendue possible par un financement de démarrage du ministère de l'environnement, a moyen terme cependant d'autres ressources financières (internationales) devraient être trouvées.

---

<sup>3</sup> Voir annexe 1

Tableau 5: Personnes de contact/responsables

Nom	Fonction	Adresse
Mr. Rachid ECH-CHOKRI	Secrétariat Permanent de l'Autorité Nationale Désignée du MDP Service Changements Climatiques, Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement 4 place Abou Baker Esseddik. Avenue Fal Ould Amir – Agdal – RABAT - Maroc Téléphone : 00 212 37 77 47 88
Mr. Taha BALAFREJ	Directeur du Partenariat, de la Communication et de la Coopération et Point focal de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques au Maroc	<a href="mailto:balafrej@minenv.gov.ma">balafrej@minenv.gov.ma</a>
Ms. Samira EL KHAMLICHI	responsable du service Changement Climatique	<a href="mailto:ucc@mtds.com">ucc@mtds.com</a>

### 4.3. Processus AND

Dans le but de créer des procédures AND particulièrement transparentes et rapides pour attirer des investisseurs, le Maroc a développé une procédure standard en deux étapes pour l'évaluation et l'autorisation de propositions de projets MDP (voir annexe 2). Une **évaluation du projet préliminaire** a lieu dans un premier temps qui poursuit deux objectifs. Sur la base d'une "Project Idea Note" (PIN) (Note d'information sur le projet - NIP) la mesure dans laquelle les conditions marocaines pour les projets MDP sont remplies est examinée. En plus, une analyse détaillée de la mesure dans laquelle le projet conduit à des réductions réelles et mesurables des gaz à effet de serre est menée ainsi que du respect des critères nationaux de durabilité et de l'absence d'effet négatifs externes. Cette évaluation provisoire devrait être achevée par l'AND deux semaines après le dépôt de la PIN.

Si le jugement de l'AND est positif, l'étape suivante d'une **évaluation dans le détail** sur la base des "Project Design Documents" (PDD) (Documents de la conception du projet - DCP) a lieu. A l'aide de huit critères de sélection, la conformité des projets est vérifiée par rapport aux règlements MDP internationaux ainsi que la compatibilité avec les critères de durabilité nationaux (voir annexes 3 et 4). La vérification doit être achevée dans les quatre semaines après la présentation des PDD.

#### 4.4. Portefeuille de projets

Le Maroc possède comme seul Etat du continent africain, même avant l'Afrique du Sud avec deux projets enregistrés, déjà plus de trois projets MDP enregistrés : le projet d'énergie éolienne Essaouira (60 MW), le projet de parc éolien de Tétouan pour la cimenterie Lafarge (10,2 MW) et le projet de kits photovoltaïques pour l'électrification rurale (7,7 MW). Un autre projet se trouve en phase de validation (PNUE Risoe 2006). D'autres projets se trouvent en différents stades selon les renseignements de l'AND :

Tableau 6: Portefeuille de projets du Maroc

Etat	Nombre de projets
Etat PDD	6
En attente de l'approbation gouvernementale	15 PIN/ 6 PDD
Validé par DOE	3
Soumis au Bureau Exécutif MDP	1
En attente de révision par le BE-MDP	1
Enregistré	3

Source : Maroc (2005); PNUE Risoe 2006

Le premier projet marocain enregistré est le „Projet de parc éolien de Essaouira (60 MW)“. Il a été développé par l'entreprise publique d'approvisionnement en électricité, l'Office National d'Electricité (ONE), et assisté par la KfW allemande. Le projet est situé dans la région Cap Sim, une des régions du Maroc où le vent souffle le plus fort. A part l'objectif de faire avancer les énergies renouvelables au Maroc, un espoir se rattache à ce projet, à savoir d'attirer au pays des capitaux étrangers et privés.<sup>4</sup>

Le deuxième projet déjà enregistré est celui de „Projet de parc éolien pour la cimenterie Lafarge de Tétouan (10,2 MW)“. Le groupe Lafarge a érigé au mois de mai 2004 une nouvelle cimenterie au nord du Maroc qui couvre 40% de ses besoins en énergie par l'installation d'éoliennes de Tétouan.<sup>5</sup>

Le troisième projet enregistré est le projet “Kits photovoltaïques pour l'électrification rurale (7,7 MW)”. Le but est d'électrifier la population rurale; 101.500 ménages ruraux devraient être équipés de ce kit photovoltaïque;<sup>6</sup>

<sup>4</sup> Autres informations : <http://www.dnv.com/certification/climatechange/Projects/ProjectDetails.asp?ProjectId=106>

<sup>5</sup> Autres informations : <http://www.dnv.com/certification/climatechange/Projects/ProjectDetails.asp?ProjectId=189>

A part les deux projets enregistrés, un autre projet se trouve actuellement en phase de validation : le "Jorf Lasfar heat recovery enhancement for power project" est un projet de récupération de la chaleur développé par Maroc Phosphor.<sup>7</sup>

#### **4.5. Entraves**

Selon l'estimation de l'AND marocaine il existe actuellement surtout les obstacles et entraves suivants qui rendent l'utilisation du MDP plus difficile (Maroc 2005):

- Le cycle de projet du MDP est trop long
- Les frais de transactions sont trop élevés
- La preuve du critère 'd'additionalité' est très difficile
- Pour l'Etat francophone il est difficile de formuler les documents (NIP, DCP) en anglais.

Des possibilités de surmonter ces obstacles ou de les contourner ne sont pas mentionnées. Les problèmes cités ne sont dans leur majorité pas spécifiques du pays mais dépendent de la procédure MDP en général.

Parmi les moyens qui pourraient faciliter la participation au MDP des pays africains ont été cités :

- la procédure MDP devrait être facilitée spécialement pour les Etats africains
- développement de capacités d'experts locaux et des instances compétentes par des activités de Capacity building (développement de capacités)
- assistance des Etats dans la mise en place des entités opérationnelles dans le but de faciliter le monitoring et de minimiser les coûts de transaction.

## **5 Perspectives**

Le Maroc se présente – aussi dans sa propre perception – comme pays qui a une infrastructure MDP très bien développée et un portefeuille de projets équilibré (JIQ 2005). Le climat général pour les affaires fait une impression positive; aussi bien la Banque Mondiale que d'autres banques et sociétés

---

<sup>6</sup> Autres informations :

<http://cdm.unfccc.int/Projects/Validation/view.html?ProjectId=Q3NYBJU8S9WL4SXJWGCA40LHU3EIU5&OE=TUEV-SUED>

<sup>7</sup> Autres informations : <http://www.dnv.com/certification/climatechange/Projects/ProjectDetails.asp?ProjectId=383>

d'investissement internationales certifiant au Maroc un potentiel de croissance solide et voient dans ce pays un marché d'avenir (DIHK 2006).

Surtout les conditions pour les énergies renouvelables doivent être jugées positives. Ne serait-ce qu'en raison de l'objectif de l'Etat d'augmenter la part des énergies renouvelables de 20 % d'ici 2020, le Maroc pourrait devenir un pionnier pour l'Afrique du Nord (Sonnenseite 2006). Ce développement positif se reflète aussi dans les projets MDP enregistrés jusqu'ici qui sont tous à affecter au domaine de l'énergie renouvelable.

Les premiers pas sont faits. Les problèmes esquissés doivent être surmontés et les potentiels indiqués doivent être exploités au mieux pour que le "phare du Maghreb" continue à être un exemple brillant pour le continent africain.

## 6 Références

AIE (2005): CO<sub>2</sub> emissions from fuel combustion 1971-2003. Paris : AIE.

Banque Mondiale (2004): World Development Report 2005. A better investment Climate for Everyone. Washington DC: Banque Mondiale.

Banque Mondiale (2005): World Development Indicators 2005. Washington DC : Banque Mondiale

CCNUCC (2006): Registered CDM projects by region. Disponible en ligne :

<http://cdm.unfccc.int/Statistics/Registration/RegisteredProjByRegionPieChart.html> (26.07.06).

CN MDP (2005): Règlement Interne provisoire. Mai 2005. Rabat: Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement. Disponible en ligne :

[http://www.mdpmaroc.com/English/download/CN\\_MDPreglement\\_interne\\_provisoir\\_version\\_3mai2005.pdf](http://www.mdpmaroc.com/English/download/CN_MDPreglement_interne_provisoir_version_3mai2005.pdf) (09.03.2006).

Commission européenne (CE) (2005) : The EU's relations with Morocco (Décembre 2005). Disponible en ligne : [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/morocco/intro/](http://europa.eu.int/comm/external_relations/morocco/intro/) (05.03.2006).

DIHK (Chambre d'Industrie et de Commerce allemande au Maroc) (2006): Wissenswertes über Marokko. Disponible en ligne : <http://www.dihkcasa.org/Wirtschaftsdaten.html> (07.03.2006).

JIQ (2005): CDM Business Opportunities in Morocco and Egypt. Dans : Joint Implementation Quarterly, volume 11, n° 2, juillet 2005, pages 5 à 7. Disponible en ligne : <http://jiq.wiwo.nl/jiq2-05.pdf> (09.03.2006).

Maroc (2001): First National Communication. United Nations Framework Convention on Climate Change. Octobre 2001. Rabat : Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement. Disponible en ligne : <http://unfccc.int/resource/docs/natc/mornc1e.pdf> (08.03.2006).

Maroc (2005) : Questionnaire de l'Institut de Wuppertal concernant le MDP en Afrique. Réponses de l'AND marocaine par Monsieur Rachid Ech-Chokri, Septembre 2005.

MDP Maroc (2004): ): Clean Development Mechanism. CDM – Morocco. Strategy – Organisation – Procedures. Rabat : Ministère de l'Aménagement, du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement. Disponible en ligne : [http://www.mdpmaroc.com/download/SOP\\_anglais\\_vers070904.pdf](http://www.mdpmaroc.com/download/SOP_anglais_vers070904.pdf) (08.03.2006).

Neidlein, Hans-Christoph (2005): Grüne Energie: Marokko setzt auf Zusammenarbeit mit Europa. Première publication : 15.2.2005. Disponible en ligne : <http://www.europa-digital.de/aktuell/dossier/umwelt/marokko.shtml> (09.03.2006).

PNUD (2005): Bericht über die menschliche Entwicklung 2004. Kulturelle Freiheit in unserer Welt der Vielfalt. Berlin : Dt. Gesellschaft für die Vereinten Nationen e.V.

PNUE Risoe(2006): CDM Pipeline Overview. 9.8.2006. Disponible en ligne :  
[www.cd4cdm.org/Publications/CDMpipeline.xls](http://www.cd4cdm.org/Publications/CDMpipeline.xls) (22.08.2006).

Sieg, Klaus (2005): Leuchtturm am Maghreb. Dans : neue energie 08/2005, S. 84-87

Sonnenseite (2006): Marokko auf dem Weg zu Sonnen- und Windenergie. Information du 19.03.2006.  
Disponible en ligne :  
[http://www.sonnenseite.com/index.php?pageID=6&news:oid=n4818&template=news\\_detail.html](http://www.sonnenseite.com/index.php?pageID=6&news:oid=n4818&template=news_detail.html)  
(30.03.2006).

Transparence-international (2006) : Corruption Perceptions Index 2005. Disponible en ligne :  
[http://www.transparency.de/Tabellarisches\\_Ranking.813.0.html](http://www.transparency.de/Tabellarisches_Ranking.813.0.html) (30.03.2006).

Les informations dans ce rapport ont été réunies par Dagmar Koths. Elle est collaboratrice du groupe de recherche sur l'énergie, les transports et la politique en matière de climat de l'Institut de Wuppertal.

L'auteur remercie Christiane Beuermann et Wolfgang Sterk de leurs commentaires et de leurs compléments. Ils se retrouvent dans leur majeure partie dans le texte; toutes erreurs et omissions restantes relèvent de la seule responsabilité des auteurs.

Les positions exprimées dans ce document ne représentent ni l'opinion de l'Institut de Wuppertal ni celle du Ministère Fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire.

Traduction française : Doris Wolfgramm-Claraz, Munich.

**Contact :**

Dagmar Koths

Tél. : +49 - (0) 2 02 - 24 92 - 2 61 (- 1 29 secrétariat)

E-Mail : [dagmar.koths@wupperinst.org](mailto:dagmar.koths@wupperinst.org)

Wuppertal Institut für Klima, Umwelt, Energie GmbH  
Döppersberg 19, 42103 Wuppertal

L'Institut de Wuppertal exécute le projet „JIKO Development Phase 2005 – 2007“ au nom du Ministère Fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire.

Internet

Allemand:

[www.wupperinst.org/jiko](http://www.wupperinst.org/jiko)

Anglais:

[www.wupperinst.org/Sites/Projects/fg2/1078.html](http://www.wupperinst.org/Sites/Projects/fg2/1078.html)

## 7 Annexe

### Annexe 1: Membres du Conseil National MDP

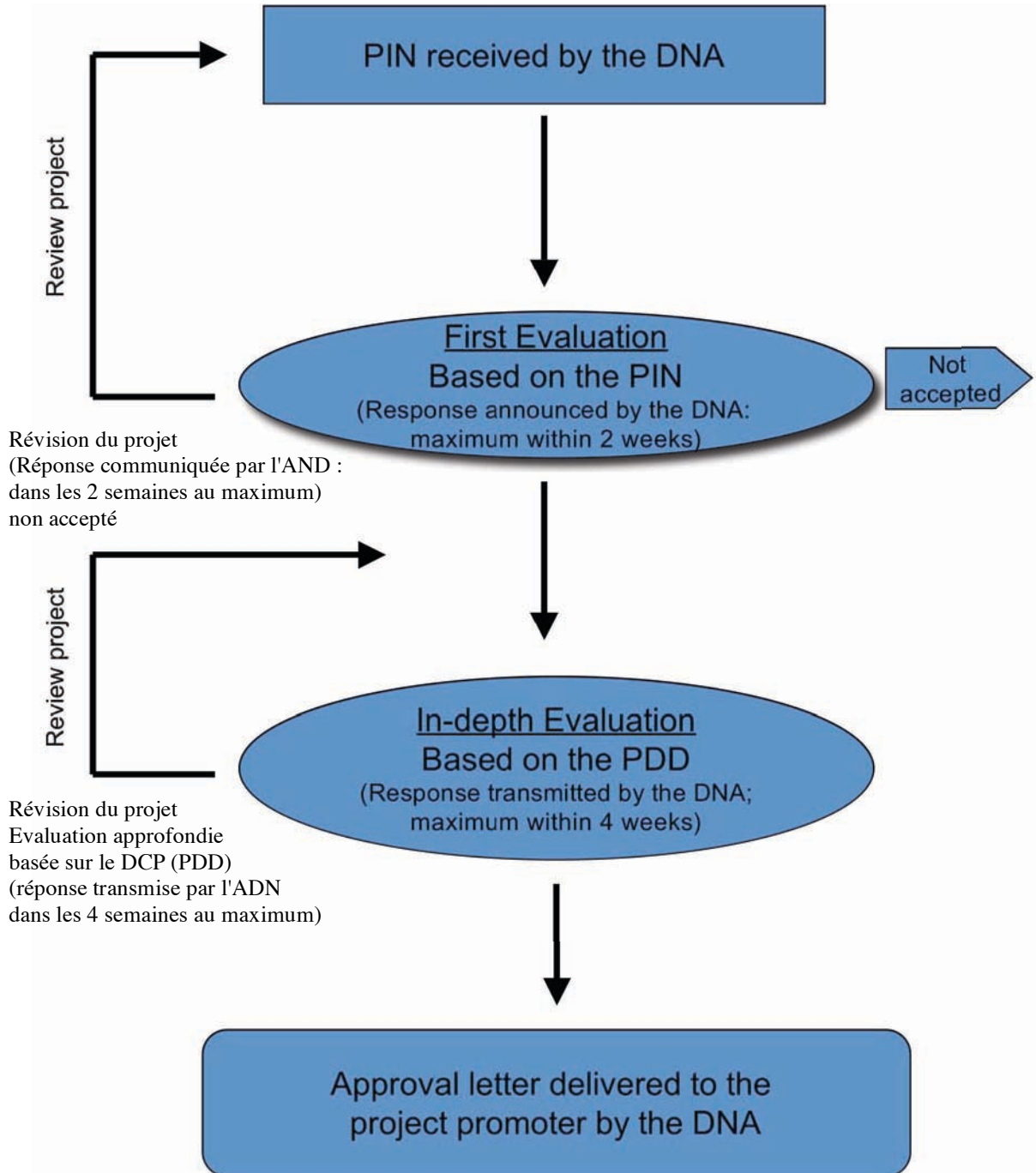
ORGANISATION	NOM & PRENOM	FONCTION	TELEPHONE	FAX	E-MAIL
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement	Mohamed EL YAZGHI	Ministre Président du Conseil National MDP	037 76 35 39	037 76 35 10	<a href="mailto:s.b@matee.gov.ma">s.b@matee.gov.ma</a>
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement	Taha BALAFREJ	Directeur du Partenariat, de la Communication et de la Coopération	037 77 76 68 037 77 08 85	037 77 76 97	<a href="mailto:balafrej@minenv.gov.ma">balafrej@minenv.gov.ma</a>
Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération	Ahmed AMAZIANE	Directeur de la Coopération Multilatérale	037 76 68 29	037 66 00 91	<a href="mailto:amaziane@maec.gov.ma">amaziane@maec.gov.ma</a>
Ministère de l'Équipement et des Transports	Mouhsine ALAOUI MHAMEDI	Directeur des Affaires techniques	037 76 12 68	037 76 78 27	<a href="mailto:alaoui@mtpnet.gov.ma">alaoui@mtpnet.gov.ma</a>
Ministère de l'Intérieur	Mohammed DINIA	Directeur de l'Eau et de l'Assainissement	037 77 11 05/06 061 16 65 70	037 77 11 15	<a href="mailto:dea@menara.ma">dea@menara.ma</a>
Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires Economiques et Générales	Hassan BERNOUSSI	Directeur des investissements	037 67 34 20/21	037 67 34 17/40	<a href="mailto:hassanb@invest.gov.ma">hassanb@invest.gov.ma</a>
Ministère d'Agriculture et du Développement rural et des Pêches Maritimes	Larbi FIRDAWCY	Inspecteur général d'agriculture	037 76 28 97 064 43 32 08	037 76 00 30	<a href="mailto:larbi.firdawcy@pan.ma">larbi.firdawcy@pan.ma</a>
Ministère des Finances et de la Privatisation	Mohamed CHAFIKI	Directeur de la politique économique générale	037 20 47 29	037 20 47 31	<a href="mailto:chafiki@depf.finances.org.ma">chafiki@depf.finances.org.ma</a>

Ministère d'Energie et des Mines (Directorat de l'Energie)	Mohamed SENNOUNE	Directeur	037 68 87 60	037 68 87 61	<a href="mailto:sennoune@mem.gov.ma">sennoune@mem.gov.ma</a>
Ministère d'industrie, du commerce et de la mise à niveau de l'économie	Jamaledine EL JAMALI	Directeur de la Production Industrielle	037 76 45 18	037 76 35 37	<a href="mailto:jamalEddineJ@mcnet.gov.ma">jamalEddineJ@mcnet.gov.ma</a>
Haut Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification	M'hammed EL IDRISSE	Chef de Division du budget, de la programmation et de la coopération	037 76 63 72	037 76 00 22	<a href="mailto:zaidiabelkrim@yahoo.fr">zaidiabelkrim@yahoo.fr</a>
Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'habitat et urbanisme	Ali GUEDIRA	Directeur technique	037 57 75 50/51	037 57 73 73	<a href="mailto:guedira@mhu.gov.ma">guedira@mhu.gov.ma</a>
Centre Marocain de Promotion des Exportations	Mohammed SOULEIMANI	Chef de Département Mécanique	022 30 22 10	022 45 05 57/58	<a href="mailto:cmpe@cmpe.org.ma">cmpe@cmpe.org.ma</a> <a href="mailto:souleimani@cmpe.org.ma">souleimani@cmpe.org.ma</a>
Centre de développement des énergies renouvelables	Mohammed BERDAI	Directeur Général	044 30 98 09	044 30 97 95	<a href="mailto:dg.cder@cder.org.ma">dg.cder@cder.org.ma</a>
Confédération générale des entreprises du Maroc	Majid BOUTALEB	Président de la Commission de l'Environnement	022 61 82 83	022 23 04 66	<a href="mailto:cgem@iam.net.ma">cgem@iam.net.ma</a>
Association des banques marocaines	El Hadi CHAIBAINOU	Directeur Général	022 36 24 25 061 14 97 18	022 36 49 48	<a href="mailto:gpbm@mail.gpbm.ma">gpbm@mail.gpbm.ma</a>
Centre marocain de la production propre	Ismail AL HILALI	Directeur	022 25 11 61 022 25 08 71	022 23 04 66	<a href="mailto:cmpp-maroc@iam.net.ma">cmpp-maroc@iam.net.ma</a>
Groupe d'Etudes et de Recherche sur les Energies Renouvelables et l'Environnement	Faouzi SENHAJI	Président	037 77 74 43	037 77 58 45	<a href="mailto:f.senhaji@iav.ac.ma">f.senhaji@iav.ac.ma</a>
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement	Samira EL KHAMLICHI	Responsable de l'Unité Changements climatiques	037 77 47 88	037 77 47 88	<a href="mailto:ucc@mtds.com">ucc@mtds.com</a>
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement	Jaafar BOULEJYOUCH	Chef de la Division d'Etudes d'Impacts	037 76 10 50	037 76 10 50	<a href="mailto:dpe@minenv.org.ma">dpe@minenv.org.ma</a>

Source : [http://www.mdpmaroc.com/English/download/Liste\\_Membre\\_CN\\_MDP\\_anglais-definitif.pdf](http://www.mdpmaroc.com/English/download/Liste_Membre_CN_MDP_anglais-definitif.pdf)

## Annexe 2: Processus d'évaluation et d'autorisation de projets MDP au Maroc

NIP (PIN) reçue par l'AND



Lettre d'approbation délivrée au promoteur de projet par l'AND

Source : [http://www.mdpmaroc.com/download/SOP\\_anglais\\_vers070904.pdf](http://www.mdpmaroc.com/download/SOP_anglais_vers070904.pdf)

### **Annexe 3: „Critères de développement durable nationaux“**

- Le projet doit être intégré aux principaux objectifs d'un pays en voie de développement et doit faire partie des priorités définies dans la stratégie de développement durable nationale.
- Le projet doit se conformer aux lois actuelles du pays et particulièrement aux lois relatives à l'environnement et à sa conservation. Il est particulièrement essentiel qu'une étude d'incidence sur l'environnement soit réalisée en conformité avec les règlements nationaux sur les études d'incidence environnementale.
- Le projet doit viser le développement et/ou la diversification du potentiel d'énergie propre national et en particulier la promotion de l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique.
- Le projet doit se servir de technologies propres et confirmées et doit éviter toute technologie désuète.
- Le projet doit avoir une incidence positive tangible sur les populations locales : créer des emplois; créer de la richesse; améliorer la qualité de la vie et augmenter les capacités de développement propre et d'un environnement durable.
- Le projet doit éveiller l'esprit d'émulation parmi les entreprises concernées par son activité.
- Le projet devrait également être susceptible de développer les capacités du pays à lutter contre les effets adverses du changement du climat et à s'adapter à ce changement.

*Une matrice servant de base pour l'évaluation de la conformité des projets MDP du Maroc à la politique de développement durable nationale a été établie par MDP/AND du Maroc. Elle se fonde sur les aspects suivants :*

1. Contribution à l'atténuation du CC global
2. Contribution à la durabilité de l'environnement local
3. Contribution à la création d'emplois
4. Contribution à la durabilité de l'équilibre de la balance des paiements
5. Contribution positive au plan macro-économique
6. Effet sur les coûts
7. Contribution à l'autonomie technologique
8. Contribution à une utilisation durable des ressources naturelles

Source :

[http://www.mdpmaroc.com/English/download/CN\\_MDPreglement\\_interne\\_provisoir\\_version\\_3mai2005.pdf](http://www.mdpmaroc.com/English/download/CN_MDPreglement_interne_provisoir_version_3mai2005.pdf)

## Annexe 4: Indicateurs de durabilité pour le Maroc

L'évaluation selon une échelle de -3 à +3 est faite sur la base d'une liste d'indicateurs qui comprend les aspects suivants : réduction des émissions, réduction des problèmes d'environnement locaux, création d'emplois, balance des paiements équilibrée, contribution positive aux plans macro-économiques, effet sur les coûts, augmentation de l'autonomie technologique et contribution à l'utilisation durable des ressources.

Indicateur	Note	Evaluation
1. Contribution à l'atténuation du CC global	-3 à +3	Mesurée par la réduction nette des émissions de GES exprimées en CO <sub>2</sub> équivalent (PRG, horizon 100 ans)
2. Contribution à la durabilité de l'environnement local	-3 à +3	L'impact sur l'environnement local sera évalué par le % de variation des émissions du polluant local le plus significatif (SO <sub>2</sub> , CO, N <sub>2</sub> , particules, ...). Une moyenne pondérée doit être envisagée s'il faut tenir compte de plusieurs polluants à la fois.
3. Contribution à la création nette d'emploi	-3 à +3	Nombre additionnel d'emplois créés par le projet en comparaison avec la ligne de base. Cet indicateur est problématique car il n'intègre pas l'aspect qualitatif des emplois : qualification, temporaire/permanent, direct/indirect, ...
4. Contribution à la pérennité de l'équilibre de la balance des paiements	-3 à +3	Le résultat de la mise en œuvre du projet peut être une économie de devises par la réduction d'importation de pétrole ou autre.
5. Contribution positive sur le plan macro-économique	-3 à +3	Atténuation de la charge qui revient au Trésor Public mesurée par la réduction des investissements directs rendue possible par l'investissement étranger dans le projet en comparaison avec la LB.
6. Effets sur les coûts	-3 à +3	Les réductions de coût induites par le projet en comparaison avec la L.B. représentent la mesure de la contribution positive du projet à la "durabilité" sur le plan micro-économique.
7. Contribution à l'autonomie technologique	-3 à +3	Une diminution des importations de technologies peut être un indicateur de la "durabilité" technologique. Quand un projet fait recours à une plus grande contribution des équipements produits localement, cela réduit les paiements des royalties et des licences, de l'assistance technique étrangère en comparaison avec la LB.
8. Contribution à l'utilisation durable des ressources naturelles	-3 à +3	Les projets MDP doivent contribuer à une utilisation plus durable des ressources naturelles non renouvelables (énergie fossile, eau fossile, produits de la forêt, etc.).

Source :

[http://www.mdpmaroc.com/English/download/CN\\_MDPreglement\\_interne\\_provisoir\\_version\\_3mai2005.pdf](http://www.mdpmaroc.com/English/download/CN_MDPreglement_interne_provisoir_version_3mai2005.pdf)